

Un salarié picto-charentais sur quatre dans une grande entreprise

En Poitou-Charentes comme en France, la nouvelle définition de l'entreprise fondée sur une approche plus économique, modifie notre vision du tissu productif. L'emploi salarié sur le champ des entreprises marchandes hors agriculture et hors intérimaires apparaît alors plus concentré⁽¹⁾. Les 172 grandes entreprises (GE) implantées dans la région emploient le quart des 309 300 emplois salariés mesurés en équivalent temps plein⁽²⁾, contre 11 % selon l'ancienne définition. Si les GE emploient un salarié sur quatre en moyenne régionale, cette proportion s'élève à 29 % des salariés des Deux-Sèvres et de la Vienne. Pour autant, dans nos quatre départements, les GE concentrent moins d'emploi qu'en moyenne nationale (31 %). Quant aux entreprises de taille intermédiaire (ETI), elles abritent un emploi sur cinq, comme en moyenne nationale. A contrario les PME et les micro-entreprises sont proportionnellement plus présentes dans notre région. Les PME, hors micro-entreprises, couvrent la part la plus importante de l'emploi salarié dans la région (33 %). Les micro-entreprises, quant à elles, offrent plus d'emplois salariés surtout en Charente-Maritime.

Toutes entreprises confondues, 26 600 emplois salariés, soit 8,6 % du champ étudié ici, dépendent d'entreprises sous contrôle d'un groupe étranger. Ce taux est de 13 % en moyenne nationale.

Des critères économiques officiels permettent dorénavant d'opérer un nouveau classement des entreprises (définitions). Par rapport à l'ancienne définition, le tissu productif régional apparaît désormais plus concentré, comme au niveau national (*Encadré : Nouvelle définition et nouvelles catégories d'entreprise*).

En 2010, presque 80 100 entreprises du secteur marchand hors agriculture emploient 309 300 salariés en équivalent temps plein, intérimaires exclus, en Poitou-Charentes. Elles peuvent relever d'un siège dans la région ou hors de celle-ci, y compris à l'étranger.

Cela représente 2,4 % des salariés du territoire français et 2,7 % des entreprises implantées en France (y compris les départements d'outre-mer).

Globalement, en 2010, trois millions d'entreprises emploient 13 millions de salariés en France. Dans la région comme en France, la très grande majorité des entreprises sont des micro-entreprises (respectivement 93,2 % et 95,4 %) et les grandes entreprises sont peu nombreuses (moins de 1 %).

⁽¹⁾ En Poitou-Charentes, le nombre total de salariés en emploi est de 610 000 en 2010 selon la source Estel, à qui il faut ajouter 81 000 non salariés. Pour parvenir au total étudié ici de 309 300 salariés en équivalent temps plein, hors agriculture et intérimaires, il convient donc de déduire plusieurs effectifs : les effectifs de l'agriculture et de l'intérim, les effectifs du tertiaire non marchand (emploi public) et des effectifs du tertiaire marchand non inclus dans des entreprises, par exemple ceux chez les particuliers employeurs. Il s'agit en plus de passer d'une mesure en personnes en emploi à une mesure en équivalent temps plein.

Les auto-entrepreneurs sont des non-salariés et ne sont pas inclus dans les 309 300 emplois étudiés ici.

⁽²⁾ L'effectif des entreprises est l'effectif salarié en équivalent temps plein, c'est-à-dire en prenant en compte le temps de travail de chaque salarié au cours de l'année 2010. Il est précisément localisé dans chaque établissement des entreprises, ce qui permet une analyse géographique du tissu productif. L'activité principale est également celle de l'établissement.

309 300 emplois salariés dans quatre catégories d'entreprises

	Micro-entreprises	Petites et moyennes entreprises	Entreprises de taille intermédiaire	Grandes entreprises	Effectif total
Nombre de salariés par catégorie					
CHARENTE	13 200	20 400	12 400	16 200	62 200
CHARENTE-MARITIME	28 100	32 200	18 200	19 100	97 600
DEUX-SEVRES	12 300	25 300	15 400	21 700	74 700
VIENNE	13 600	22 800	16 700	21 700	74 800
POITOU-CHARENTES	67 200	100 700	62 700	78 700	309 300
Nombre d'entreprises par catégorie					
POITOU-CHARENTES	74 600	4 500	800	172	80 072

Champ de l'étude : Entreprises marchandes hors agriculture, effectif salarié équivalent temps plein hors

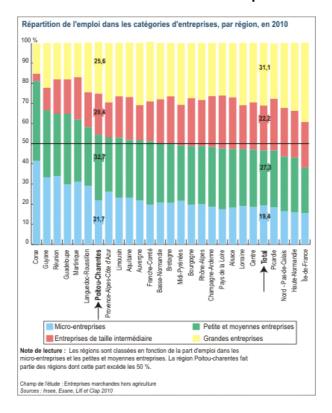
intérimaires

Sources: Insee, Esane, Lifi et Clap 2010

Les grandes entreprises de la région emploient un salarié sur quatre

172 grandes entreprises (GE) sont implantées en Poitou-Charentes, c'est-à-dire y possèdent au moins un établissement. En 2010, elles emploient plus de 25 % des 309 300 salariés du secteur marchand non agricole, hors intérimaires. En France, 229 grandes entreprises emploient 31 % des 13 millions d'emplois salariés sur le même champ. En moyenne, une grande entreprise est implantée dans dix-huit des vingt-six régions françaises.

Plus de 50 % des salariés dans les PME et micro-entreprises en Poitou-Charentes

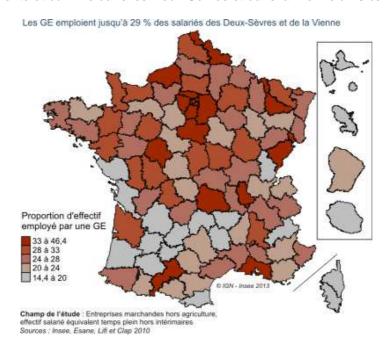


En Poitou-Charentes, 13,5 % des 78 700 salariés de grandes entreprises dépendent d'un groupe étranger, selon une proportion voisine de celle observée en moyenne nationale. Ces emplois sous contrôle étranger dans les GE représentent 3 % des emplois des secteurs marchands non agricoles en Poitou-Charentes, contre 4 % au niveau national.

Les grandes entreprises, qui concentrent de nombreux emplois, sont plus présentes par ordre décroissant dans l'industrie manufacturière, dans les activités financières et d'assurance, dans le transport et l'entreposage puis dans le commerce. Les grandes entreprises de ces quatre principaux secteurs abritent à elles-seules 55 000 emplois salariés, soit presque 18 % de l'emploi salarié étudié ici.

Elles emploient jusqu'à 29 % des salariés des Deux-Sèvres et de la Vienne

La part des emplois dans les grandes entreprises diffère d'un département à l'autre. La proportion d'effectif employé par une grande entreprise est la moins élevée en Charente-Maritime avec 20 %. Elle est de 26 % en Charente et culmine dans les Deux-Sèvres et dans la Vienne à 29 %.



Dans la Vienne, ce sont les grandes entreprises des secteurs de l'industrie manufacturière, du commerce, des activités financières et d'assurance puis des services administratifs et de soutien qui contribuent le plus à l'emploi salarié. En détaillant les activités, les entreprises dans la construction aéronautique et spatiale, dans les centres d'appels et dans la fabrication d'équipements d'aide à la navigation figurent parmi les grandes entreprises les plus spécifiques de la Vienne.

Dans les Deux-Sèvres, parmi les grandes entreprises, celles des activités financières et d'assurance contribuent le plus à l'emploi salarié. Environ un salarié sur dix des Deux-Sèvres travaille dans une grande compagnie d'assurance ou dans une grande entreprise financière.

Les entreprises de taille intermédiaire emploient un salarié sur cinq

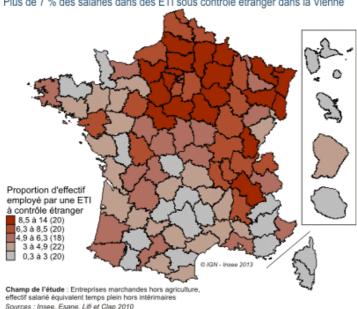
Dans la région, les entreprises de taille intermédiaire (ETI) représentent un emploi sur cinq, un peu moins qu'au niveau national (22 %). Elles pèsent un peu plus dans la Vienne où elles emploient 21 % des salariés marchands non agricoles. Dans tous les autres départements de la région cette proportion est légèrement en retrait. Elle est la plus faible en Charente-Maritime avec 19 % des emplois.

Globalement, plus de 800 ETI sont implantées en Poitou-Charentes. Elles emploient 62 700 salariés. En Poitou-Charentes, les ETI sont implantées majoritairement dans l'industrie manufacturière et dans le commerce : 38 400 salariés, soit 12 % des emplois régionaux.

Un contrôle étranger des ETI plus marqué dans la Vienne

En Poitou-Charentes, plus des trois quarts des ETI sont sous contrôle français et un quart sous le contrôle de groupes étrangers. Cette proportion situe le Poitou-Charentes dans la moyenne nationale.

En revanche, la proportion de salariés travaillant dans une ETI sous contrôle étranger est plus faible en Poitou-Charentes qu'au niveau national. En Poitou-Charentes, 22 % des salariés dans une ETI dépendent d'un groupe étranger, contre 31 % au niveau national. Rapporté à l'emploi total du champ étudié, cela représente 4 % des effectifs picto-charentais, contre 7 % au niveau national. Ce poids varie selon les départements, de 7 % dans la Vienne à 2 % dans les Deux-Sèvres.



Plus de 7 % des salariés dans des ETI sous contrôle étranger dans la Vienne

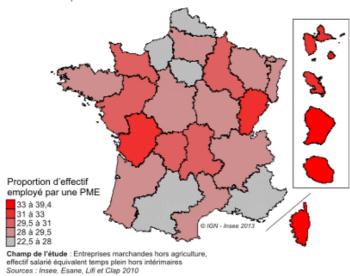
Les PME couvrent la part la plus importante de l'emploi salarié dans la région

En Poitou-Charentes, 4 500 petites et moyennes entreprises (PME), hors micro-entreprises, sont implantées. Elles emploient 100 700 salariés, soit 33 % des salariés marchands non agricoles. Cette proportion est sensiblement plus élevée que la moyenne nationale qui se situe à 27 %. Ces entreprises répondent en partie à une demande locale, qui prend d'autant plus d'importance dans les territoires que l'activité y est peu tournée vers l'extérieur.

En Poitou-Charentes, les PME sont des acteurs importants en matière d'emplois salariés dans l'industrie manufacturière, plus particulièrement dans la fabrication de matériel ferroviaire, le commerce, le transport et l'hébergement restauration. Presque 65 000 salariés officient dans les PME de ces secteurs. Et, si on rajoute la construction, leur nombre grimpe à 80 000, ce qui représente plus du quart des salariés de la région sur le champ étudié.

Dans la région, quel que soit le département, la proportion d'effectif employé par une PME est supérieure à la moyenne nationale. La région se place en tête des régions avec la Franche-Comté, les DOM et la Corse.





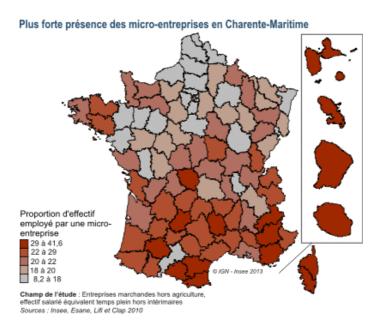
Les micro-entreprises offrent davantage d'emplois salariés en Charente-Maritime

Les 74 600 micro-entreprises régionales emploient 67 200 salariés, ce qui représente 22 % de l'emploi régional. Cette proportion est un peu plus élevée qu'au niveau national (19 %).

Les salariés des micro-entreprises picto-charentaises travaillent surtout dans la construction, le commerce, le transport et l'hôtellerie restauration, pour un total de 41 900 sur 67 200 emplois salariés.

L'importance des micro-entreprises dans l'emploi est très disparate d'un département à l'autre. En effet, elle est la moins élevée dans les Deux-Sèvres et dans la Vienne où respectivement 16 % et 18 % de l'emploi salarié du département se situent dans une micro-entreprise. Elle est supérieure à la moyenne nationale en Charente avec 21 % et elle culmine en Charente-Maritime où la proportion grimpe jusqu'à 29 %.

Les micro-entreprises sont très présentes dans les activités touristiques, telles que l'hôtellerie et la restauration, ainsi que dans la construction, surtout dans le bâtiment et moins dans le génie civil. De manière générale, elles sont davantage tournées vers l'économie locale. La Charente-Maritime présente précisément la particularité d'avoir une économie plus tournée vers les activités touristiques et la construction.

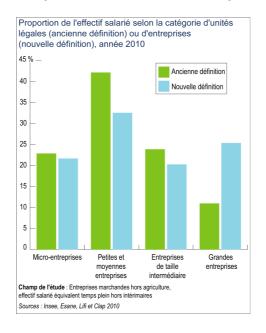


Nouvelle définition et nouvelles catégories d'entreprise

Le changement de la définition de l'entreprise induit une concentration accrue du tissu productif par rapport à l'ancienne approche, où la taille des unités était définie par le nombre de salariés des unités légales prises individuellement.

Ainsi, les grandes entreprises implantées en Poitou-Charentes emploient désormais le quart des salariés de la région, contre seulement 11 % avec l'ancienne définition. Ce mouvement s'observe dans toutes les régions, avec une ampleur variable. Le poids des grandes entreprises augmente en priorité en Île-de-France et dans le Nord-Pas-de-Calais (+18 points). Globalement, en France, les grandes entreprises emploient désormais quasiment un tiers des salariés, contre seulement 15 % avec l'ancienne définition.

Les grandes entreprises emploient désormais un salarié picto-charentais sur quatre



Sources

Les résultats sont issus de trois sources :

- le dispositif Esane, qui produit des statistiques structurelles d'entreprise sur les entreprises marchandes, à l'exception des exploitations agricoles, à partir de données administratives et d'enquêtes auprès d'un échantillon d'entreprises;
- Connaissance locale de l'appareil productif (Clap) qui localise les effectifs salariés ;
- l'enquête sur les liaisons financières entre sociétés (Lifi) réalisée chaque année par l'Insee, qui identifie les groupes de sociétés opérant en France et détermine leur contour.

Bibliographie

Décret n° 2008-1354 du 18 décembre 2008 relatif aux critères permettant de déterminer la catégorie d'appartenance d'une entreprise pour les besoins de l'analyse statistique et économique, *Journal officiel*, 20 décembre 2008.

«Les grandes entreprises pèsent plus dans le Nord et les petites dans le Sud», Rau F. et Hecquet V., Insee Première, n° 1440, avril 2013.

«Un tissu productif plus concentré qu'il ne semblait», Beguin J.M., Hecquet V., Lemasson J., *Insee Première*, n°1399, mars 2012.

« Quatre nouvelles catégories d'entreprise - Une meilleure vision du tissu productif », Hecquet V., *Insee Première*, n°1321, novembre 2010.

Définitions

La nouvelle définition de l'entreprise issue du décret n° 2008-1354, en application de la loi de modernisation de l'économie, dépasse l'approche juridique de l'entreprise au profit d'une approche économique. Désormais l'entreprise cesse d'être assimilée à l'unité légale. Elle est définie comme « la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes ». Cette définition rend compte de l'organisation en groupe. En effet, il est fréquent que les sociétés d'un groupe prises isolément n'aient pas d'autonomie ni de pertinence. Par exemple, on peut avoir une filiale dédiée à la fabrication de biens et l'autre dédiée à leur commercialisation. Ces deux unités légales, filiales d'un même groupe, doivent être réunies pour constituer une entreprise au sens économique du terme. Dans cette étude, un groupe de sociétés est systématiquement considéré comme une entreprise. Ceci constitue une approximation.

De plus, le décret définit quatre catégories de taille d'entreprise :

- les **micro-entreprises** occupent moins de 10 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros ;
- les **petites et moyennes entreprises (PME)** occupent moins de 250 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros. **Dans l'étude, on entend par PME les PME hors micro-entreprises, même si ces dernières sont, par définition, des PME**;
- les **entreprises de taille intermédiaire (ETI)** n'appartiennent pas à la catégorie des PME, occupent moins de 5 000 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1 500 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 000 millions d'euros :
- les **grandes entreprises** sont les entreprises non classées dans les catégories précédentes.

Une entreprise est affectée à une catégorie selon son activité sur le territoire français, y compris pour les groupes internationaux.